



POIMBOEUF, LE SOCIAL KILLER !

Le 13 juin 2012 à 9 h 30, une réunion avait été organisée entre la direction des ressources humaines de l'AP-HP et les organisations syndicales représentatives de l'institution à **propos des moyens accordés pour l'activité syndicale au sein des établissements.**

Malheureusement, le dialogue social a tourné vite court, et à l'instar des événements qui se sont produits à l'occasion de la dernière séance du CHSCT (1^{er} juin) et de la dernière séance du CTEC (8 juin 2012), **cela commence à devenir une très mauvaise habitude.**

Ainsi, une nouvelle fois, Monsieur POIMBOEUF, prenant prétexte de la parution du décret n°2012-736 du 09 mai 2012 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique hospitalière, **a décidé de procéder à la suppression des derniers acquis en matière de droits syndicaux au sein de l'AP-HP.**

Il est important de rappeler que **le droit syndical constitue avant tout un outil au service des personnels des établissements.**

Il ne s'agissait en aucun cas de revendiquer ou de s'arc-bouter sur de petits privilèges au profit d'une minorité !

Assurer l'expression et la représentation des personnels constitue une mission d'importance que les représentants prennent à cœur !

Donc, ne reculant devant aucune bassesse, **Monsieur POIMBOEUF s'est attaqué notamment à l'acquis**

historique que constituent « les secrétaires permanents ».

Depuis la note AP-HP n°87-283 du 12 novembre 1987, l'AP-HP reconnaissait elle-même que les organisations syndicales ayant obtenu 3% aux élections professionnelles pour les commissions administratives paritaires, pouvaient bénéficier de **6 secrétaires permanents.**

L'AP-HP avouait que le surcoût en équivalent agent poserait à l'institution des problèmes difficilement compatibles avec les nécessités du service.

Tenant compte de ces difficultés, **les organisations syndicales avaient accepté de se contenter de 3 secrétaires permanents.**

Du passé, Monsieur POIMBOEUF a donc fait table rase et a donc décidé de supprimer les 3 secrétaires permanents et ainsi de pénaliser les représentants du personnel.

Pour certains, le dialogue social ne semble n'être qu'un mot surtout pour un directeur des ressources humaines avec un esprit prédateur **qui s'attaque, sans aucun état d'âme aux droits sociaux.**

SUD Santé refusera toute régression sociale !!!

Juin 2012